VIOLENCE CONJUGALE ET NORMES SOCIOCULTURELLES : ANALYSE CLINIQUE QUALITATIVE EN CONTEXTE TOGOLAIS

Marodegueba BARMA
Université de Lomé, Togo

Kaka KALINA
Université de Lomé, Togo

Bassantea Lodegaena KPASSAGOU
Université de Lomé, Togo

Kodzo Jude GUEDE
Université de Lomé, Togo
&
Angélique DUSABE
Université de Lomé, Togo

Reçu : 13/07/2026 **Évalué** :19/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Les violences conjugales s'inscrivent dans un ensemble de normes socioculturelles susceptibles d'en favoriser l'émergence, la banalisation et le maintien. Cet article propose une analyse clinique qualitative des normes socioculturelles impliquées dans les violences conjugales à partir de récits de cinq femmes victimes suivies au One Stop Center d'Adidogomé à Lomé. Les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens cliniques semi-directifs et analysées selon une méthode d'analyse de contenu thématique. Les résultats mettent en évidence le rôle prépondérant des normes de domination masculine, de la valorisation du maintien du couple, de la stigmatisation de la séparation et de la dépendance économique dans la persistance des violences conjugales. Ces normes contribuent à l'intériorisation de la violence par les victimes et à leur maintien dans des relations abusives, malgré la souffrance psychique engendrée. L'étude souligne la nécessité d'approches cliniques et préventives intégrant explicitement la dimension socioculturelle dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

Mots-clés : Violences conjugales, normes socioculturelles, genre, étude qualitative, Togo.

DOMESTIC VIOLENCE AND SOCIOCULTURAL NORMS : A QUALITATIVE CLINICAL ANALYSIS IN THE TOGOLESE CONTEXT

Abstract : Domestic violence is embedded within a set of sociocultural norms that can contribute to its emergence, normalization, and perpetuation. This article presents a qualitative clinical analysis of the sociocultural norms involved in domestic violence, based on the accounts of five female victims treated at the One Stop Center in Adidogomé, Lomé. Data were collected through semi-structured clinical interviews and analyzed using a thematic content analysis method. The results highlight the predominant role of norms of male dominance, the emphasis on maintaining the couple, the stigmatization of separation, and economic dependence in the persistence of domestic violence. These norms contribute to

victims' internalization of violence and their continued presence in abusive relationships, despite the psychological suffering caused. The study underscores the need for clinical and preventive approaches that explicitly integrate the sociocultural dimension into the care of women who are victims of domestic violence.

Keywords : Domestic violence, sociocultural norms, gender, qualitative study, Togo.

Introduction

Les violences conjugales constituent un phénomène clinique complexe, situé au croisement du psychique, du relationnel et du socioculturel. Elles recouvrent un ensemble de conduites répétées de domination et de contrôle tant sur les plans physiques, psychologiques, que sexuels ou économiques, exercées par un partenaire intime et susceptibles d'entraîner des atteintes profondes au fonctionnement psychique des victimes (OMS, 2013). La clinique des violences conjugales met classiquement en évidence des tableaux marqués par l'anxiété chronique, la dépression, les troubles dissociatifs, les états de stress post-traumatique complexes ainsi qu'une altération durable de l'estime de soi et du sentiment de continuité identitaire (J.L. Herman, 1992, p. 121 ; C.A. Courtois et J.D. Ford, 2013, p. 84).

Si les conséquences psychopathologiques des violences conjugales sont aujourd'hui bien documentées, leur compréhension clinique demeure incomplète lorsqu'elle se limite à une lecture strictement intrapsychique ou symptomatique. De nombreux auteurs soulignent la nécessité d'inscrire la souffrance psychique des femmes victimes dans un cadre plus large, intégrant les déterminants relationnels et socioculturels qui participent à la chronicisation des situations de violence (L.L. Heise, 1998, p. 263 ; B. Lachaux, 2015, p. 42). Les normes sociales et culturelles ne constituent pas un simple décor contextuel : elles organisent les représentations du lien conjugal, du féminin et du masculin, et influencent profondément les processus psychiques d'acceptation, de justification ou de tolérance de la violence.

Dans les sociétés structurées par des rapports de genre hiérarchisés, la domination masculine tend à être naturalisée et intégrée aux représentations inconscientes du couple et de la famille. Cette organisation symbolique peut favoriser l'intériorisation, par les femmes, de positions subjectives marquées par la soumission, la culpabilité et le sacrifice de soi, au détriment de la reconnaissance de la violence subie comme telle (P. Bourdieu, 1998, p. 28). Sur le plan clinique, ces normes peuvent contribuer à l'installation de mécanismes défensifs spécifiques, tels que le déni, la minimisation, la rationalisation ou encore l'identification à l'agresseur, décrits dans les situations de violence traumatique chronique (S. Ferenczi, 1933/2004, p. 125 ; J.L. Herman, 1992, p. 121). Toutefois, l'intériorisation des normes socioculturelles ne s'effectue presque jamais de manière totalement homogène ou passive. Les récits des femmes victimes de violences conjugales révèlent également des mouvements de tension, de résistance psychique et d'ambivalence face aux attentes sociales imposées. Ces femmes demeurent marquées par des conflits intrapsychiques complexes, dans lesquels coexistent souffrance, attachement, désir de reconnaissance et de préservation de soi.

En Afrique, et notamment au Togo, les normes culturelles relatives au mariage, à la

maternité, à la fécondité et à la cohésion familiale occupent une place centrale dans la construction de l'identité féminine. Le mariage y est investi d'une forte valeur symbolique et sociale, engageant non seulement les individus mais également les familles et les lignages. Dans ce cadre, la séparation conjugale peut être vécue comme une transgression majeure, génératrice de honte, de rejet social et d'insécurité économique, en particulier pour les femmes (R. Jewkes et *al*., 2010, p. 233). Sur le plan psychique, ces contraintes peuvent renforcer la dépendance affective et matérielle, entraver les capacités de symbolisation de la violence et limiter les possibilités subjectives de rupture, malgré l'intensité de la souffrance éprouvée.

Ainsi, le maintien dans une relation conjugale violente ne peut être compris uniquement comme un déficit de ressources personnelles ou un manque de motivation au changement. Il s'inscrit souvent dans une économie psychique complexe, où les injonctions socioculturelles s'articulent aux processus traumatiques, aux liens d'attachement insécures et aux atteintes narcissiques induites par la violence répétée (M.A. Dutton et L.A. Goodman, 2005, p.746 ; B. Lachaux, 2015). La violence conjugale devient alors un organisateur du lien et du fonctionnement psychique, rendant toute décision de séparation psychiquement coûteuse et parfois vécue comme impossible.

Au regard de ces considérations, une interrogation centrale émerge : de quelle manière les normes socioculturelles participent-elles au maintien des violences conjugales et comment s'articulent-elles aux processus psychiques des femmes victimes dans le contexte togolais ? Si les conséquences psychopathologiques des violences conjugales sont aujourd'hui largement documentées, les mécanismes par lesquels les normes sociales et culturelles sont intériorisées et viennent structurer l'expérience subjective des femmes demeurent encore insuffisamment explorés, notamment dans le contexte togolais.

Dans cette perspective, la présente étude s'inscrit dans une démarche qualitative clinique visant à comprendre comment les femmes victimes donnent sens à leur expérience de la violence et à mettre en évidence les processus psychiques et socioculturels qui participent à son maintien. Plus précisément, elle cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quelles normes socioculturelles relatives au couple, au mariage et aux rapports de genre émergent des récits des femmes victimes de violences conjugales ?
- Comment ces normes sont-elles intériorisées et mobilisées dans leur compréhension de la violence vécue ?
- De quelle manière ces normes interagissent-elles avec les processus psychiques (culpabilité, emprise, dépendance, ambivalence, stratégies d'adaptation) susceptibles d'influencer le maintien dans la relation violente ?

Le présent article est structuré en trois parties. La première présente la méthodologie adoptée, les participantes ainsi que les procédures de collecte et d'analyse des données. La deuxième expose les principaux résultats issus de l'analyse thématique des entretiens cliniques. Enfin, la troisième discute ces résultats à la lumière des approches psychodynamique, psychotraumatique et interculturelle afin de mieux comprendre les processus par lesquels les normes socioculturelles participent au maintien des violences conjugales dans le contexte togolais.

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions de recherche, une démarche qualitative à visée clinique et compréhensive a été privilégiée. Cette approche permet d'accéder aux significations que les participantes attribuent à leurs expériences, tout en mettant en lumière les processus psychiques et les déterminants socioculturels impliqués dans le maintien des violences conjugales. La section suivante présente les choix méthodologiques ayant guidé cette recherche.

1. Méthode et participants

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative, avec une approche clinique à visée compréhensive et exploratoire. La méthode d'étude de cas multiples a permis d'analyser les dimensions subjectives, relationnelles et socioculturelles en jeu chez les femmes victimes de violences conjugales.

Cinq femmes victimes de violences conjugales, âgées de 25 à 45 ans, suivies au One Stop Center d'Adidogomé à Lomé, ont participé à l'étude. Ces femmes bénéficiaient d'un accompagnement psychologique et psychosocial. Les participantes ont été recrutées selon une technique d'échantillonnage raisonné, fondée sur la pertinence clinique des situations vécues au regard des objectifs de la présente recherche.

Ce mode d'échantillonnage visait non pas une représentativité statistique, mais une exploration approfondie des vécus subjectifs liés aux violences conjugales dans leur complexité psychique et socioculturelle. Le nombre restreint de participantes s'inscrit dans la logique des recherches qualitatives cliniques privilégiant la richesse des récits, la profondeur des entretiens et l'analyse compréhensive des trajectoires individuelles.

Les participantes présentaient des profils conjugaux et familiaux variés, avec des durées d'exposition aux violences allant de trois à cinq ans au moins et ayant visité le centre pour un accompagnement depuis au moins un mois. Ont été incluses dans l'étude les femmes majeures (≥ 18 ans), ayant vécu des violences conjugales répétées et présentant une stabilité émotionnelle suffisante pour participer à un entretien clinique approfondi. Les femmes présentant une détresse psychiatrique aiguë ou des troubles sévères compromettant les capacités d'élaboration verbale ou de participation normale à l'entretien ont été exclues.

Une fois les participantes sélectionnées conformément à ces critères, il convenait de recueillir des données permettant d'appréhender la complexité de leurs vécus subjectifs et des dynamiques relationnelles en jeu. Les outils et les modalités de recueil des données sont présentés ci-dessous.

1.1.Outil et procédure

Les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens cliniques semi-directifs portant sur :

-l'histoire conjugale ;

-les représentations du couple et du mariage ;

-les réactions de l'entourage face aux violences ;

-les raisons du maintien ou de la rupture de la relation.

Les participantes ont bénéficié d'un à trois entretiens cliniques selon les besoins de l'accompagnement et la disponibilité des participantes. Les entretiens, d'une durée moyenne de 60 à 90 minutes, ont permis un approfondissement progressif des récits et

une meilleure compréhension des dynamiques psychiques, relationnelles et socioculturelles impliquées dans les expériences de violence.

Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits puis analysés selon une méthode d'analyse de contenu thématique. Une attention particulière a été portée aux modalités d'expression, surtout émotionnelle, aux contradictions du discours ainsi qu'aux processus de justification de l'acte, de banalisation ou de minimisation observés au cours des entretiens. De plus l'analyse ne s'est pas limitée au contenu manifeste des récits, mais a également pris en compte les mouvements subjectifs et les dynamiques psychiques sous-jacentes aux discours des participantes. L'approche logico-sémantique a, pour ainsi dire, permis d'articuler les dimensions narratives, affectives et socioculturelles impliquées dans l'expérience des violences conjugales chez les participantes de la présente étude.

Compte tenu de la sensibilité des expériences relatées et de la vulnérabilité psychique des participantes, la mise en œuvre de cette recherche s'est accompagnée d'une attention particulière aux exigences éthiques propres à la recherche clinique.

1.2.Considérations éthiques

Les considérations éthiques ont été de rigueur selon les principes de la recherche en psychologie clinique, notamment le consentement libre et éclairé, la confidentialité des données, l'anonymisation des récits et le respect de la vulnérabilité psychique des participantes. Une vigilance particulière a été portée aux risques de réactivation émotionnelle liés à l'évocation des expériences traumatiques, avec possibilité d'orientation ou de soutien psychologique complémentaire si nécessaire.

Les données ainsi recueillies et analysées ont permis d'identifier plusieurs dimensions récurrentes témoignant de l'influence des normes socioculturelles sur les expériences conjugales des participantes. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous selon une organisation thématique issue de l'analyse de contenu.

2. Résultats

Les résultats obtenus ont été catégorisés de manière thématique afin d'offrir une meilleure lisibilité et compréhension des dynamiques étudiées. Pour garantir l'anonymat des participantes, des prénoms d'emprunt (prénoms d'enquête) leur ont été systématiquement attribués.

2.1. Normes de domination masculine

Les participantes décrivent un modèle conjugal asymétrique, fondé sur la supériorité masculine et l'autorité absolue de l'homme sur la femme. Dans ce contexte, la violence est parfois perçue comme un moyen légitime de « correction » ou de contrôle, ce qui contribue grandement à sa banalisation. Mme Sika (31 ans, coiffeuse et commerçante, non instruite, mariée traditionnellement), victime de violences plurielles, illustre cette domination à travers l'arbitraire de son conjoint : *« Il m'a insultée devant ses employés, m'a traitée de malpolie et d'insoumise, il m'a chassée. »* Cette volonté de contrôle s'exprime également par un isolement social forcé, comme le précise Mme Abla, une commerçante divorcée de 61 ans : *« Il m'interdisait de parler aux voisins, même ma famille ne savait pas où je vivais. »* La domination s'étend jusqu'à la sphère de l'intime et du corps. Mme Adjo (38 ans, revendeuse non instruite, mariée traditionnellement) confie à ce sujet *: « Quand il est saoul, il m'oblige à avoir des relations sexuelles. »*

Le pouvoir décisionnel unilatéral de l'homme affecte aussi l'autonomie

socioprofessionnelle de la femme. C'est le cas de Mme Afi, une secrétaire de 30 ans au niveau BTS mais actuellement sans emploi, qui relate l'arrêt brutal de son activité : *« Il a décidé de fermer le bar sans m'informer. »* Enfin, Mme Yawa, une jeune ménagère de 26 ans vivant en concubinage, met en exergue la récurrence et la spontanéité des accès violents de son partenaire : *« Dès qu'il y avait une discorde, il réagissait par la violence. »*

Ces verbatims mettent en évidence une organisation conjugale inégalitaire, structurée par une norme de pouvoir masculin légitimé, où l'homme s'arroge le droit de décider, de contrôler, de punir et de disposer du corps, des activités ainsi que des relations de sa partenaire. La domination masculine s'exprime à la fois de manière explicite (violences physiques, sexuelles, interdictions) et symbolique (disqualification, humiliation, dénigrement).

Au-delà des rapports de domination qui structurent les interactions conjugales, les récits mettent également en évidence l'influence des normes sociales qui valorisent le maintien du couple, même lorsque celui-ci devient le lieu d'une souffrance importante.

2.2.Valorisation du maintien du couple

Le maintien du lien conjugal, même au prix de souffrances extrêmes, est fortement valorisé par l'entourage familial et social. La séparation reste quant à elle associée à l'échec, à la honte et à la stigmatisation, renforçant la pression morale exercée sur ces femmes.

Mme Adjo exprime cette injonction sociale et son intériorisation du lien sacré du mariage : *« C'est ton mari un point, un trait ; il t'épousera vaille que vaille. »* Elle ajoute, guidée par le modèle de la famille nucléaire idéale et l'espoir d'un changement : *« Le bébé doit profiter de la chaleur de ses deux parents… Je veux, coûte que coûte, que ce mariage fonctionne… Même s'il y a encore des problèmes, je resterai… J'espère encore qu'il me reviendra. »* Pour d'autres participantes, les enfants constituent le principal ancrage qui empêche la rupture. Mme Sika affirme ainsi :*« Si je suis encore là, c'est surtout pour mes enfants. »*

Le maintien du couple apparaît ici comme une valeur centrale et sacrificielle, jugée parfois supérieure à la préservation de l'intégrité psychique et physique de la femme. Portée par l'entourage familial, la communauté et les normes traditionnelles, cette valorisation s'impose aux victimes comme une véritable obligation morale.

Ces injonctions au maintien de la relation ne demeurent pas uniquement externes. Elles sont progressivement intériorisées, et contribuent à l'émergence d'un sentiment de culpabilité qui modifie le rapport des femmes à elles-mêmes et à la violence subie

2.3. Culpabilité et intériorisation de la violence

Les femmes interrogées rapportent un fort sentiment de culpabilité, continuellement alimenté par les représentations sociales. Ce blâme intériorisé entrave l'identification de la violence comme telle et freine les démarches de recherche d'aide. Mme Yawa évoque ce ressenti douloureux face aux conflits survenus dès le début de sa grossesse : *« Je me suis sentie coupable de cette situation. »* Ce doute permanent pousse les victimes à assumer une part de responsabilité qui ne leur incombe pas, à l'instar de Mme Sika qui déclare : *« J'ai accepté ses excuses… Je reconnais mes torts. »* De son côté, Mme Afi exprime des regrets teintés d'autodépréciation quant à la gestion des

tensions conjugales : *« J'aurais dû temporiser pour que cela ne dégénère pas… Quand je revois ma propre vie, je me fais pitié. »*

Enfin, le sentiment de culpabilité est parfois exacerbé par l'incapacité à répondre aux attentes culturelles, notamment la maternité. Mme Abla lie directement son absence de descendance à ses difficultés conjugales : *« Le fait de ne pas concevoir est la cause de mon malheur. »* Elle rappelle au passage le poids des représentations sociales de la femme en Afrique : *« En Afrique, c'est quand tu accouches que l'homme t'aime et te considère. »*

Ces discours traduisent une culpabilité internalisée, où la responsabilité de l'agression

est déplacée de l'auteur vers la victime elle-même. Ce mécanisme d'auto-accusation, caractéristique des situations d'emprise conjugale, constitue un puissant facteur de maintien de la relation abusive.

Si les processus psychiques participent au maintien des violences conjugales, ils

s'articulent également à des contraintes matérielles qui limitent concrètement les possibilités de rupture. Les témoignages soulignent notamment le rôle déterminant de la dépendance économique.

2.4. Dépendance économique et vulnérabilité sociale

La dépendance financière s'impose comme un facteur central du maintien des femmes sous le joug des violences. L'absence d'autonomie économique paralyse les possibilités de fuite ou de rupture et accentue le sentiment d'impuissance. L'accès à l'emploi est souvent le premier levier confisqué par le partenaire violent. Mme Afi témoigne de ce contrôle, alors même qu'elle participait activement aux charges du ménage : *« Il m'a interdit de travailler… J'ai payé la chambre avec mon salaire. »* Pour Mme Yawa, l'absence de revenus propres la place dans une situation de précarité et de soumission totale face aux décisions du conjoint : *« Il est le seul à apporter l'argent, quand il le décide. »*

Les projets professionnels et les investissements des femmes sont parfois sacrifiés au profit de la relation, comme le déplore Mme Sika : *« J'ai cassé mon atelier pour venir vivre avec lui. »*

Dans d'autres configurations, le partenaire recourt à la destruction directe des moyens de subsistance de la femme pour asseoir son pouvoir. Mme Adjo confie : *« Il a détruit toute ma marchandise… Aujourd'hui, je ne fais plus mon commerce. »*

Cette privation de ressources matérielles et financières mène fréquemment à une précarité résidentielle majeure, résumée ainsi par Mme Abla :*« Je n'avais pas de domicile. »* La dépendance économique s'analyse donc comme un outil stratégique de domination et de séquestration sociale, réduisant considérablement la marge de manœuvre des victimes. Qu'il s'agisse de l'interdiction d'exercer, de la destruction des outils de production ou de l'asphyxie financière, ces pratiques participent à une désorganisation systématique de l'autonomie des femmes.

Les résultats mettent en évidence l'entrecroisement de facteurs psychiques, relationnels et socioculturels dans le maintien des violences conjugales. Leur portée dépasse toutefois la simple description des expériences rapportées et invite à une interprétation clinique fondée sur les principaux cadres théoriques mobilisés dans cette recherche. La discussion suivante propose ainsi une mise en perspective des résultats

au regard des travaux en psychologie clinique, en psychotraumatologie et en psychopathologie interculturelle.

3. Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence le rôle structurant des normes socioculturelles dans le maintien des violences conjugales. Ces normes constituent de véritables matrices de sens qui orientent les perceptions, les attitudes et les comportements des femmes, tout en agissant comme des contraintes intériorisées (R. Kaës, 2012, p. 81). La domination masculine, la sacralisation du couple, la culpabilité intériorisée et la dépendance économique forment un système cohérent, qui organise à la fois le lien conjugal violent et le fonctionnement psychique des victimes. Elles participent ainsi à la production d'affects de culpabilité, de honte et d'impuissance, renforçant l'intériorisation de la violence et limitant les possibilités de rupture.

3.1. Domination masculine et organisation symbolique du lien conjugal

La domination masculine observée dans les verbatims peut être comprise comme l'inscription, au sein du lien conjugal, d'un ordre symbolique hiérarchisé, dans lequel l'homme occupe une position d'autorité légitimée par les normes culturelles. Cette configuration n'est pas seulement sociale ; elle est intériorisée par les sujets et vient structurer les positions subjectives respectives dans le couple (R. Kaës, 2012, p. 81). Sur le plan clinique, cette domination agit comme un cadre normatif intériorisé, réduisant la capacité des femmes à nommer la violence comme injuste et illégitime. Elle participe à une désubjectivation progressive, où la femme cesse d'être sujet de désir et de décision pour devenir objet de contrôle. Cette configuration favorise l'installation d'un traumatisme chronique, caractéristique des violences conjugales répétées (R. Coutanceau et M. Salmona, 2016, p. 67).

Ces résultats s'inscrivent dans la perspective théorique développée par Pierre Bourdieu (1998, p. 28), pour qui la domination masculine repose sur des structures symboliques profondément intériorisées, contribuant à la naturalisation des rapports de pouvoir. Dans cette optique, la violence conjugale ne se réduit pas à un dysfonctionnement individuel, mais relève d'un système social qui légitime implicitement les inégalités de genre. Cette analyse est corroborée par Lori Heise (1998, p. 263), dont le modèle écologique montre que les violences conjugales résultent de l'interaction entre facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux, les normes de genre occupant une place centrale à l'échelle macrosociale.

Les violences verbales, physiques et sexuelles rapportées traduisent un effondrement de la fonction tierce et de la loi symbolique, au profit d'un exercice de la toute-puissance. Dans ce contexte, le partenaire violent se situe dans une position de maîtrise omnipotente, tandis que la femme est assignée à une place d'objet soumis, disponible et contrôlable. Cette dynamique rejoint les analyses psychanalytiques du lien d'emprise, dans lequel la violence constitue un mode d'organisation du rapport à l'autre plutôt qu'un simple passage à l'acte isolé (F. Hirigoyen, 1998, p. 112 ; P.C**.** Racamier, 1992, p. 279).

Ces résultats entrent en résonance avec les travaux de Lenore Walker (1979, p. 55) sur le cycle de la violence, qui met en évidence les processus d'emprise psychologique et de répétition. Toutefois, notre analyse permet d'élargir cette perspective en montrant que ces mécanismes intrapsychiques sont étroitement soutenus par des normes

socioculturelles valorisant la soumission féminine, la préservation du lien conjugal et le silence autour des conflits familiaux, légitimés socialement et conférant à la violence une valeur de « correction » ou de rappel à l'ordre conjugal. La souffrance psychique qui en résulte est d'autant plus difficile à symboliser qu'elle s'inscrit dans un cadre normatif partagé, réduisant les possibilités de contestation subjective.

Si la domination masculine constitue le socle des rapports de pouvoir observés dans les récits, son maintien est également soutenu par un ensemble de normes valorisant la permanence du lien conjugal. Il importe dès lors d'examiner la manière dont cette sacralisation du couple participe aux conflits intrapsychiques des victimes.

3.2. Sacralisation du couple, surmoi culturel et conflits intrapsychiques

La valorisation du maintien du couple, même au prix de la souffrance, peut être comprise comme l'expression d'un surmoi culturel fortement contraignant (S. Freud, 1930, p. 84). Les injonctions familiales et sociales (« c'est ton mari », « le bébé doit profiter de ses deux parents ») fonctionnent comme des commandements surmoïques, imposant le sacrifice de soi au nom de la norme conjugale. Ce surmoi culturel entre en conflit avec les éprouvés traumatiques, générant une culpabilité massive et une inhibition de l'agir. La femme se trouve alors prise dans une tension entre le désir de protection psychique et corporelle, et la crainte de la transgression sociale. Cette dynamique favorise des processus de clivage (R. Roussillon, 2015, p. 119), permettant de maintenir l'illusion d'un couple « valable » tout en tolérant des violences répétées. Cliniquement, cette norme favorise des conflits intrapsychiques majeurs : entre souffrance vécue et devoir conjugal, entre désir de protection et peur de la rupture sociale. Elle contribue à la chronicisation de la violence, en retardant ou empêchant les décisions de séparation. Le couple devient alors un objet idéalisé, au prix d'un effacement subjectif de la femme.

Le couple en Afrique, n'est pas pensé comme une entité strictement individuelle mais comme un fait social total (M. Mauss, 1925, p. 37), engageant la lignée, les ancêtres et l'ordre communautaire (I. Sow, 1977, p.64). La rupture conjugale ne menace donc pas seulement le lien à l'autre, mais également l'inscription symbolique du sujet dans son groupe d'appartenance. Les données empiriques disponibles à l'échelle internationale confirment ces observations. Le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (2013) souligne que dans de nombreux contextes, une proportion significative de femmes considère certaines formes de violence conjugale comme justifiées, notamment en cas de non-conformité aux rôles de genre. Cette tolérance sociale contribue à retarder le recours aux services de soutien et à renforcer le maintien dans des relations violentes. De plus, des recherches menées en Afrique subsaharienne (M.A. Koenig et *al.*, 2003, p. 134 ; S. Lawoko, 2008) mettent en évidence le poids des normes communautaires et familiales dans la régulation des conflits conjugaux, souvent au détriment de la sécurité et de l'autonomie des femmes. Cet état de fait entrave les processus de subjectivation et complique les trajectoires de résilience.

L'intériorisation de ces prescriptions culturelles ne demeure pas sans effets sur le fonctionnement psychique. Elle favorise notamment l'installation de mécanismes défensifs marqués par la culpabilité et l'auto-dévalorisation.

3.3. Culpabilité, identification à l'agresseur et atteintes narcissiques

Les discours de culpabilité observés chez les femmes interrogées peuvent être interprétés comme des manifestations d'une identification à l'agresseur, mécanisme décrit dans la clinique du traumatisme (S. Ferenczi, 1932, p. 125). En intériorisant le regard dévalorisant et accusateur du partenaire violent, la femme tente paradoxalement de maintenir un lien psychique avec lui et de préserver une cohérence interne. Cette culpabilité peut être comprise, d'un point de vue psychopathologique, comme un mécanisme défensif visant à préserver un minimum de cohérence psychique : se sentir coupable vaut parfois mieux que reconnaître l'abandon, l'injustice radicale ou la cruauté du partenaire. Toutefois, cette intériorisation favorise une atteinte narcissique profonde, une baisse de l'estime de soi et une tolérance accrue à la violence.

Cette culpabilité fonctionne également comme une tentative de restauration narcissique : si la violence est ma faute, alors elle est maîtrisable. Toutefois, ce mécanisme entraîne une désorganisation narcissique progressive, marquée par une dépréciation de soi, un sentiment d'indignité et une inhibition des capacités de projection dans l'avenir. Cette culpabilité est renforcée par des normes sociales attribuant aux femmes la responsabilité de la réussite conjugale, de la stabilité familiale et de la fécondité. L'échec du couple est alors vécu comme un échec identitaire, venant fragiliser l'image du moi et renforcer la tolérance à la violence.

À ces processus psychiques s'ajoutent des contraintes matérielles qui renforcent l'emprise exercée par le partenaire violent. L'analyse de la dépendance économique permet ainsi de compléter la compréhension des mécanismes de maintien des violences conjugales

3.4. Dépendance économique, lien d'emprise et angoisse de survie

La dépendance économique observée dans les situations analysées constitue un support concret de l'emprise psychique. En psychanalyse, l'emprise est entendue comme un mode de relation dans lequel l'autre devient indispensable à la survie psychique et matérielle, rendant toute séparation vécue comme une menace vitale (M. Enriquez, 1984, p. 93).

La perte d'autonomie financière, la destruction des activités professionnelles et l'insécurité matérielle alimentent une angoisse de survie, qui s'articule aux angoisses archaïques de perte d'objet (R. Spitz, 1965, p. 147). Cette configuration favorise une régression psychique, limitant les capacités de mentalisation et de symbolisation de la violence. Cliniquement, cette précarité économique alimente l'angoisse de survie, la peur de l'errance et le sentiment d'impasse, contribuant à maintenir les femmes dans des relations violentes malgré la conscience du danger. Elle renforce également le sentiment d'impuissance acquise, fréquemment observé chez les victimes de violences conjugales prolongées (M.E. Seligman, 1975, p. 82).

Cette absence de ressources économiques est aggravée par la faiblesse des dispositifs de protection sociale et par la stigmatisation des femmes séparées. La dépendance ne relève donc pas uniquement d'une fragilité individuelle, mais d'une vulnérabilité structurelle, inscrite dans l'organisation sociale.

L'ensemble de ces dimensions montre que les violences conjugales ne relèvent ni

exclusivement de déterminants individuels ni uniquement de facteurs socioculturels. Elles s'inscrivent dans une dynamique psychotraumatique où les processus psychiques et les cadres culturels interagissent continuellement. Cette articulation mérite une discussion spécifique.

3.5. Articulation psychotraumatologique et interculturelle

L'ensemble de ces éléments recueillis met en évidence que le maintien des violences conjugales s'inscrit dans une économie psychique traumatique, où les normes socioculturelles fonctionnent comme des organisateurs du lien et du psychisme. Le traumatisme n'est pas seulement lié aux actes violents eux-mêmes, mais également à l'impossibilité de les symboliser et de les reconnaître comme tels dans l'environnement social (R. Janoff-Bulman, 1992, p. 58).

Cette articulation invite à une clinique qui ne se limite pas à la prise en charge du symptôme, mais qui intègre un travail de déconstruction des normes intériorisées, de restauration narcissique et de réinscription du sujet dans une position de parole et de désir. Elle souligne également la nécessité d'une clinique psychologique culturellement informée, attentive aux enjeux symboliques, familiaux et communautaires qui traversent l'expérience des femmes victimes de violences conjugales (M.R. Moro, 2004, p. 143 ; T. Nathan, 1986, p. 77).

Les analyses précédentes montrent que les normes socioculturelles ne constituent pas un simple contexte de la violence conjugale, mais participent activement à son maintien en influençant les représentations, les processus psychiques et les trajectoires des femmes. Ces constats permettent de dégager plusieurs enseignements cliniques et préventifs qui sont synthétisés dans la conclusion suivante.

Conclusion

Cette étude met en lumière l'influence déterminante des normes socioculturelles dans la persistance des violences conjugales au Togo. Elle souligne la nécessité de stratégies de prévention et de prise en charge intégrant une transformation des représentations sociales, en complément du soutien psychologique individuel. Une approche strictement individualisante risque de psychologiser la violence et de sous-estimer les contraintes structurelles pesant sur les victimes.

À l'inverse, une approche contextualisée permet de mieux comprendre les ambivalences, les stratégies d'adaptation et les résistances observées chez les femmes. Les résultats de la présente étude soulignent également que les violences conjugales ne peuvent être appréhendées uniquement sous le prisme d'une succession d'actes violents, mais comme une expérience relationnelle et symbolique, qui risque fortement et de manière durable, de transformer le rapport de la victime à elle-même, aux autres et aux normes sociales qui organisent son existence. La lutte contre les violences conjugales ne peut être effective sans une remise en question des normes culturelles qui les soutiennent. Une telle approche se veut essentielle pour favoriser des issues positives de la violence et soutenir les processus de résilience à long terme.

Références bibliographiques

BOURDIEU Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

COURTOIS Christine A. et FORD Julian D., 2013, *Treatment of Complex Trauma*, New York, Guilford Press.

COUTANCEAU Roland et SALMONA Muriel, 2016, *Violences conjugales et famille :* Impensés, traumatismes et transmission, Paris, Dunod.

DUTTON Mary Ann et GOODMAN Lisa A., 2005, « Coercion in intimate partner violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 20(6), pp. 743–762.

ENRIQUEZ Micheline, 1984, *Aux carrefours de la haine : Paranoïa, détresse et emprise*, Monographies de la Revue française de psychanalyse.

FERENCZI Sándor, 2004, *Confusion de langue entre les adultes et l'enfant (1933)*, Paris, Payot.

FREUD Sigmund, 1930, *Le Malaise dans la culture*, Paris, PUF.

HEISE Lori L., 1998, « Violence against women: An integrated, ecological framework », *Violence Against Women*, 4(3), p. 262–290. DOI : 10.1177/1077801298004003002.

HERMAN Judith Lewis, 1992, *Trauma and Recovery*, New York, Basic Books.

HIRIGOYEN Marie-France, 1998, *Le harcèlement moral*, Paris, La Découverte.

JANOFF-BULMAN Ronnie, 1992, *Shattered Assumptions: Towards a New Psychology of Trauma*, New York, Free Press.

JEWKES Rachel, LEVIN Jonathan et PENN-KEKANA Loveday, 2010, « Gender inequalities and intimate partner violence », *Social Science & Medicine*, 70(2), pp. 231–239. KAËS René, 2012, *Les alliances inconscientes*, Paris, Dunod.

KOENIG Michael A., STEPHENSON Rob, AHMED Saifuddin, JEJEEBHOY Shireen J. et CAMPBELL Jacquelyn, 2003, « Individual and contextual determinants of domestic violence in North India », *American Journal of Public Health*, 93(1), pp. 132–138.

LACHAUX Bernard, 2015, *Les violences conjugales*, Paris, Dunod.

LAWOKO Stephen, 2008, « Predictors of attitudes toward intimate partner violence: A comparative study of men in Zambia and Kenya », *Journal of Interpersonal Violence*, 23(8), pp. 1056–1074.

MAUSS Marcel, 1925, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année Sociologique*.

MORO Marie Rose, 2004, *Psychothérapie transculturelle des enfants et des adolescents*, Paris,Dunod.

NATHAN Tobie, 1986, *La folie des autres : Traité de psychiatrie clinique de l'autre*, Paris, Dunod.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2013, *Global and regional estimates of violence against women*, Genève, OMS.

RACAMIER Paul-Claude, 1992, *Le génie des origines : Psychanalyse et psychoses*, Paris, Payot.

ROUSSILLON René, 2015, *Agonie, clivage et symbolisation*, Paris, PUF.

SELIGMAN Martin Elias Peter, 1975, *Helplessness: On Depression, Development, and Death*, San Francisco, W.H. Freeman.

SOW Ibrahima, 1977, *Psychiatrie dynamique africaine*, Paris, Payot.

SPITZ René, 1965, *Le premier an de la vie de l'enfant*, Paris, PUF.

WALKER Lenore Edna, 1979, *The battered woman*, New York, Harper & Row.